



LA MAIRE

MAIRIE LE COUDRAY-MONTCEAUX

DÉLIBÉRATION N° 2022 / 12

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION

4 février 2022

DATE D’AFFICHAGE

4 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

PREND ACTE

Compte-Rendu publié le

Transmise en préfecture le

Reçue en préfecture le

Notifiée

L'an deux mil VINGT DEUX, le dix février à dix-neuf heures quinze,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance à huis clos en raison de la crise sanitaire filmée et retransmise en vidéo et en direct, sous la présidence de Madame Aurélie GROS, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Aurélie GROS, Marc GUERTON, Richard LAVAUD, Arlette TRAMBLAY, Baptiste OLLIVON, Brigitte ROUSSEAU, Claude MARTINEZ, Christiane JEAUD, Pierre MULAS, Olivier VERMESSE, Béatrice CANU, Laurent TABARD, Martine SCHARRE, Sylvain BEGUE, Thomas FREJAC, Yannick VILLARDIER, Sabrina SUBILE, Jacques BEAUDET, Christine BARATAUD, Choukri TRABELSI

Étaient absents et représentés :

Sandra BELIBI MBASSI pouvoir à Martine SCHARRE
Marianne SEBAS pouvoir à Arlette TRAMBLAY
Pascal ETHEVE pouvoir à Christiane JEAUD
Johan HOTTINGER pouvoir à Marc GUERTON
Céline GUILLEMOT pouvoir à Aurélie GROS
Aurélie DESPIERRE pouvoir à Thomas FREJAC
Grégory BLANCHETOT pouvoir à Yannick VILLARDIER

Secrétaire de séance : Madame Martine SCHARRE

DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1 prévoyant la tenue, obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif,

VU les articles L2121-12, L3121-19 et L4132-18, du même code,

CONSIDERANT que le D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire) représente une étape importante, et la première, de la procédure budgétaire des collectivités locales.

CONSIDERANT que l'article 107 de la loi Notre 2015-991 du 7 août 2015 est venu étoffer les dispositions relatives au D.O.B. des communes de plus de 3 500 habitants.

CONSIDERANT que désormais le D.O.B. doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera porté à la connaissance des élus dans les 2 mois précédant le vote du budget.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire Commune sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 présenté en annexe,

VU la Commission Finances,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 Commune sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 présenté en annexe.

DIT QUE la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, et ont signé, la liste d'émargements, les membres présents.
Pour copie conforme.

Madame Aurélie GROS

Maire du Coudray-Montceaux

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

Conseillère régionale d'Ile-de-France



Aurélie Gros